

LAVEISSIERE, le 08 septembre 2025,

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance qui aura lieu le :

vendredi 12 septembre 2025 à 20 heures 00

Salle du conseil
38 RUE DE PEYRE ARSE

15300 LAVEISSIERE

Ordre du jour:

1- Acte de rétrocession entre Hautes Terres Communauté et la commune de Laveissière / bornes de recharges électrique pour vélo.

2- Demande d'obtention d'un barnum à titre gratuit auprès de l'AURA au profit des associations locales.

3 - Instauration de cautions pour la location des salles et du matériel appartenant à la commune.

4 - Approbation du rapport de CLECT portant évolution des charges transférées PLU /Révision des attributions de compensation.

5 - Ajout d'une coupe à l'état d'assiette pour produits accidentels.

6 - Application du régime forestier sur 2 parcelles forestières communales.

7 - Diverses décisions modificatives et admissions en non-valeur.

8 - Autorisation de souscrire un prêt à long terme pour les travaux de la nouvelle station

d'épuration.

9 - Proposition d'acquisition de terrain communal au Meynialou parcelle B1196.

10 - Proposition d'acquisition du bâtiment communal de l'ancienne école de Chambeuil.

11 - Délégation consentie au Maire pour effectuer une dépense en cas de dommage ou sinistre inférieur au montant de la franchise.

12 - Convention portant autorisation pour l'installation de miradors sur un bien sectionnaire.

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

,

POUVOIR ⁽¹⁾

Je, soussigné, _____ donne pouvoir à ⁽²⁾ _____
afin de me représenter à la réunion convoquée pour le 12/09/2025 à _____, de prendre part à
toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents. Le présent pouvoir
conservant ses effets pour tout autre jour suivant ⁽³⁾ _____ auquel cette réunion serait reportée pour
cause quelconque.

Fait à le

Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse

(3) Durée de validité : trois reports au maximum